

Impact sur le métier

Sandrine Charrier rappelle que cette question croise plusieurs problématiques

- impact du numérique sur les contenus d'enseignement
- les outils ont aussi un impact sur nos pratiques
- conditions de travail et métier
- aspects juridiques aussi : protection des données des élèves et des personnels ?
- les expérimentations en cours : collèges connectés, lycées connectés
- les apprentissages avec le numérique : mythes et réalités

Puis Sylvie Amici (groupe Métier) rappelle ce que sont les groupes métier : personnels volontaires qui passent par des techniques particulières issues de la psychologie du travail. En effet, quand on est militant on a facilement accès à des ressources mais ce n'est pas le cas de tous les collègues, d'où l'intérêt de ces groupes métier pour éviter de s'isoler, créer du collectif, pour aller porter des revendications auprès des chefs d'établissement, des IPR...

Les premiers à avoir abordé la question du numérique ont été des groupes de professeurs de technologie qui étaient confrontés à des dilemmes, entre leurs envies et des contraintes qui rendaient impossible la réalisation concrète de ces aspirations : soit complètement chargés de tous les problèmes liés au numérique, soit dépossédés parce qu'il fallait compléter un service.

Dans les autres groupes métiers le numérique n'est jamais abordé comme une question directe, ça vient à côté, à l'occasion d'échanges sur autre chose. L'équipement modifierait plus le métier que les réformes ?.. En quoi, actuellement, les technologies améliorent VRAIMENT nos conditions de travail, les conditions d'apprentissage des élèves ?.. Ces questions n'ont pas de réponses générales mais se posent souvent.

Les Psy-En sont aussi confrontés à un dilemme : l'éditeur de certains tests qu'ils font passer aux élèves a été racheté par le groupe Pierson qui collecte au Canada les données saisies lorsque le choix de la dématérialisation est fait. Du coup, comme il s'agit de données confidentielles, le choix risque de conserver l'option papier (et donc de ne pas pouvoir profiter des avantages du numérique).

Lors de l'échange qui a suivi le rôle des collectivités territoriales est évoqué car elles mettent en place des plans d'équipement avec des objectifs précis, ce qui est une façon d'intervenir sur la pédagogie (exemple de la mise en place des manuels numériques dans le Grand Est) : on n'a plus la main sur le matériel choisi, ni comment les bornes WiFi fonctionnent par exemple. Il y a plus d'équipements, mais moins de maîtrise sur ces équipements, sans oublier le problème du temps d'appropriation quand un nouveau matériel arrive. Avec les tablettes on n'a pas la main sur la liste des programmes qui sont mis par défaut sur les matériels (ce n'est pas comme avec les ordinateurs), et pour obtenir de rajouter un programme c'est souvent très compliqué. Par ailleurs, le calendrier politique des collectivités n'est pas toujours compatible avec celui de l'Education Nationale. Dans un département, sur analyse de l'utilisation de la bande passante (!), le déploiement a été gelé par la collectivité qui estimait que c'était insuffisant, ce qui fait que certains collègues investis font pression sur les autres pour que ce soit plus utilisé !

Il y a des vraies questions politiques derrière : exemple de la Région Grand Est. Pour l'instant Microsoft exige d'avoir les données des élèves pour mettre Office à disposition, donc l'Etat a dit non. Les collègues ont eu une semaine pour choisir dans le catalogue leurs manuels numériques. Ils s'aperçoivent que certaines versions numériques sont moins intéressantes que les manuels papier. Et la formation des enseignants se fait après le lancement et la rentrée,

L'usage de la trace écrite sur le tableau blanc est signalé : ce n'est pas la même chose que de projeter le plan de son cours sur une diapositive.

Les relations sont parfois très difficiles avec le référent numérique de l'établissement, par ex pour l'équipe de sciences : dans certains établissements les techniciens de laboratoire n'ont accès à rien pour administrer, installer des logiciels, etc.

A la fin du stage, Alice Cardoso, la responsable du groupe Métier fait un point sur le numérique et le travail enseignant.

Le temps d'appropriation des technologies n'est pas reconnu. L'équipement est souvent personnel. Il faut toujours prévoir un plan B au cas où il y aurait dysfonctionnement du matériel (donc double travail). Le temps de travail « hors site » augmente nécessairement (par exemple échange de mails de préparation, retours d'évaluation) mais aussi une souplesse de gestion de ce temps. Utiliser le numérique est une compétence professionnelle (la 9, BO 07/2013) obligatoire pour les enseignants (avec toujours la difficulté de placer un curseur d'évaluation). La dématérialisation des copies pose de nombreux problèmes : non respect des préconisations aux employeurs dans l'EN (temps contraint) ; influence de l'outil qui implique une double tâche cognitive ; augmentation de la fatigue ; nature des échanges possibles. La dématérialisation des livrets scolaires aussi : plus de cases à cocher par ex.

Il y a aussi une surcharge informationnelle, et un fractionnement du travail qui va croissant.

Le numérique transforme les relations avec les collègues, et avec les usagers. Avec les collègues car il joue le rôle d'un « intercalaire social » (facilite les échanges, mais crée aussi plus de conflits). Avec les usagers, il modifie le rapport à l'évaluation, mais aussi parfois la communication avec les élèves, quand ce n'est pas avec les parents.